

AÏN-TINDAMINE

Localité de l'Ouest algérien, culminant à 1 015 mètre d'altitude, Aïn-Tindamine est située au Sud-ouest de Le Télagh, distant de 17 km et à 4 km, à l'Est de Magenta



Climat méditerranéen avec été chaud.

Le nom du lieu est un toponyme composé arabo-berbère : [Aïn] signifie en arabe « *la source d'eau* », tandis que [Tindamine] se rapporte à la racine berbère « *au sommeil* ». Le sens du nom du lieu serait donc : « *la source narcotique* »

HISTOIRE

Présence turque 1529 – 1830

Un courant religieux différencie les deux Islams : les Turcs sont *Hanafites* et les musulmans d'Algérie *Malékites*. Bien que les deux composantes soient sunnites les turcs ont été d'une grande cruauté tout au long de leur domination en Algérie. Ils n'étaient pas si nombreux (plus de 20 000) mais grâce aux Kouloughlis (métis turc et maure) et aux milices du maghzen ils régnaient en maître absolu.

Présence française 1830 - 1962

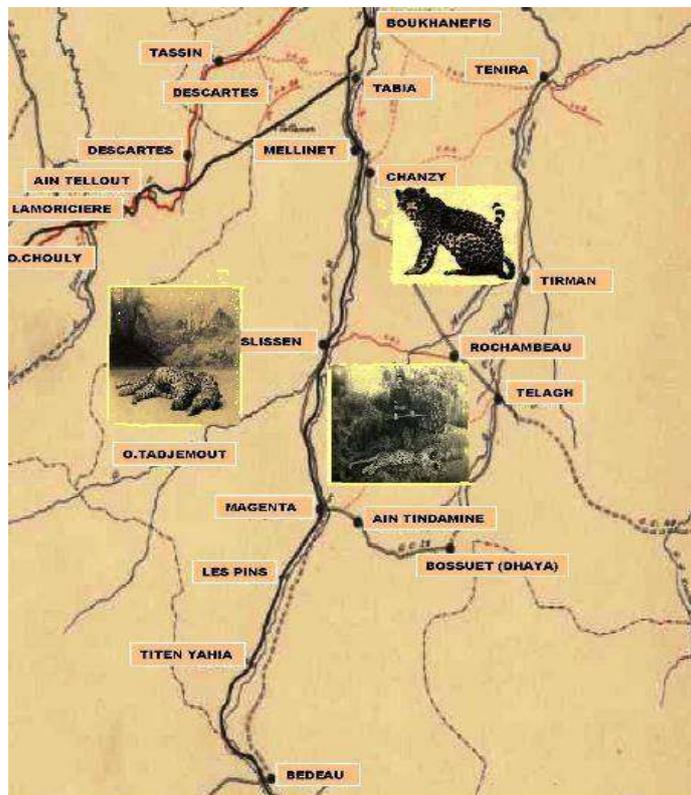
La banlieue de Sidi-Bel-Abbès fut peuplée en 1849 et progressivement la domination française s'étendit vers le Tell. Le Tell en Algérie est la région où la terre produit des céréales sans irrigation et le Sahara la région où les pluies sont insuffisantes pour la culture des céréales.

La ligne de Faïte comprend la ligne de montagnes qui sépare le Tell du Sahara dans toute la largeur de la province. Elle est armée d'avant-postes militaires qui défendent les principaux passages du Tell dans le Sahara, protègent les marchés qui servent aux échanges entre les habitants des deux régions, et coupent en deux la masse de ces populations, habituées à se prêter mutuellement refuge dans les cas d'insurrection.

En 1858, la Smala du 2^e régiment des Spahis s'installe dans la région après avoir reçu par autorisation du ministre de la Guerre, le maréchal Vaillant, une étendue de 1 456 hectares de terres dénommées « *Terres de l'oued TELAGH* ». Le mot Télagh signifie une espèce de blé, selon les autochtones de la ville.

En 1859, Monsieur Jules Duval, Administrateur, mentionnait sur son rapport :

DAYA : « Chef-lieu de cercle, avant poste militaire, occupé au commencement de 1845, pour remplir le vide entre Sebdou et Saïda. Il est situé à l'entrée des Hauts Plateaux, à 153 kilomètres d'Oran, à 71 km de Sidi-Bel-Abbès ; dans un pays boisé, fertile, arrosé par d'abondantes sources, sur un sol des plus favorables à la colonisation, dès que la route de Sidi-Bel-Abbès en rendra l'abord facile, et que des terres seront livrées à la propriété privée. Malgré le caractère provisoire et peu facile de l'installation, la population civile, attirée par la présence de la garnison, y a exécuté quelques cultures. Les relations naturelles de Daya sont avec Sidi-Bel-Abbès».



En 1879 la région du Télagh conquise ouvrit la porte des Hauts Plateaux et l'on crée Magenta. Sur un plateau boisé et ondulé, Aïn-Tindamine faisait partie de la Commune Mixte du Télagh.



LES COMMUNES MIXTES EN ALGERIE

- Source C.D.H.A. -

« Une organisation spécialement adaptée au territoire

La bonne administration d'un pays contribue à assurer son essor économique. Ce qu'il faut, avant toute chose, c'est que les rouages administratifs s'adaptent exactement aux besoins locaux et aux mœurs des populations. C'est à ce principe simple, mais ô combien ardu à mettre en œuvre, que correspond la création de cet être institutionnel original qu'est la Commune Mixte.

Ces mœurs et ces besoins, facteurs déterminants de l'action législative, sont en Algérie particulièrement variés, comme le décrit Maxime Champ en 1933, du fait que sur un même territoire encore en voie de développement,

une population européenne vit en contact avec une population autochtone, elle-même composée d'éléments disparates »

Les communes mixtes ont été supprimées en 1956.

MAGINTA (*Source Anom*) : Centre de population installé à l'automne 1869 près d'un camp retranché, au lieu dit El-Hassaïba, est officiellement créé par décret du 6 avril 1870 sous le nom de Magenta.

Il est érigé en commune par arrêté du 27 décembre 1956 (avec le centre d'Aïn-Tindamine et une partie du douar Mezaourou), pour une courte période dans le département de Tiaret.



Mairie

A 4 kilomètres se trouve Magenta, bureau télégraphique et station du chemin de fer du Tlélat à Crampel, à 15 kilomètres du Télagh.

Un marché se tient dans ce centre le mardi et un autre le vendredi à Bedeau, sur la ligne de Crampel. Un médecin de colonisation assure le service médical.

On cultive, à Aïn-Tindamine, le blé, l'orge et la vigne ; on y fait aussi le commerce des grains et du bétail. La superficie totale du village est de 2 900 hectares ; chaque concession a une étendue de 35 à 40 hectares, répartis en un lot urbain de 6 ares, un lot de jardin de 15 à 20 ares, un ou deux lots de petite culture et un lot de grande culture d'une trentaine d'hectares.

Des communaux de 450 hectares sont réservés pour le pacage du bétail des concessionnaires. Sur les 49 concessions de ce centre, 18 ont été attribuées aux Algériens, 19 aux immigrants et 13 ont été réservées pour l'avenir :

Les noms des 19 colons immigrants avec indication de leur lieu d'origine :

Noms et Prenoms	Lieu d'origine
ALMERAS Jules	Saint-Georges-Lévêjac (Lozère).
BEAUX François, Marie	Avignon (Vaucluse).
BERNARD Eugène	Chateaufort (Hautes Alpes).
BORREL François	Saint-Prejet-d'Allier (Haute Loire).
CAUDERC Régis	La Camourgue (Lozère).
ESTEVENIN Camille, Marius	Saint Saturnin (Vaucluse).
GROUPE J. François	La Capelle (Lozère).
GUIBERT François	Saint-Firmin (Hautes Alpes).
LOUILLET Jean	Orgeix (Ariège).
MAGNAN J. Pierre	Aspres-les-Corps (Hautes Alpes).
MALIGNON Henri, Constantin	Vagnas (Ardèche).
MICHEL François	Freissinières (Hautes Alpes).
MURACCIOLE Jean-Jacques	Gattidi Vivario (Corse).
NICOLAS J. François, Casimir	Saint-Pons (Ardèche).
OZIAL Albert, Jean-Pierre	La Capelle (Lozère).
PAILLAPE Julien, Victor	Vitrefranche (Aveyron).
PELLET Joseph, Benjamin	Sablères (Ardèche).
SOLEILHAVOUP Pierre	Soilhac (Corrèze).
VINCENT Pierre, Joseph	Clémence d'Ambel (Hautes Alpes).

Ces concessionnaires ont justifié qu'ils possédaient un capital de 245 000 francs, dont 85 000 francs en espèces, 145 000 francs en immeubles exempts de toute charge hypothécaire, et le reste en matériel agricole.



DEPARTEMENT

Le département d'ORAN est un département français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962 – Index **92** puis **9G** à partir de 1957.

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux *beyliks* de l'État d'Alger récemment conquis. Par conséquent, la ville d'Oran fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors l'ouest de l'Algérie, laissant à l'est le département d'Alger, lui-même à l'ouest de celui de Constantine.

Les provinces d'Algérie furent totalement *départementalisées* au début de la III^e république, et le département d'Oran couvrait alors environ 116 000 km². Il fut divisé en plusieurs arrondissements au fil des ans, avec la création de sous-préfectures : Mascara, Mostaganem, et Tlemcen ; auxquels se rajoutèrent Sidi-Bel-Abbès en 1875 et Tiaret en 1939.

Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays amputa le Département d'Oran de ses régions périphériques créant ainsi le 20 mai 1957, trois départements supplémentaires : le département de Mostaganem, le département de Tiaret et le département de Tlemcen. Une dernière modification territoriale intervint le 17 août 1958 avec la création du département de Saïda à partir des départements de Tiaret, Oran et Saoura qui rétrocéda les hauts plateaux du Sud-Oranais.

Le nouveau département d'Oran couvrait alors 16 438 km², était peuplé de 851 190 habitants, et possédait quatre sous-préfectures : Aïn-Témouchent, Perrégaux, Sidi-Bel-Abbès et Télagh.*

L'Arrondissement du TELAGH * comprenait 16 localités :

Aïn-Tindamine- Bedeau – Bossuet – Crampel-El-Gor – Le-Télagh- Magenta – Marhoum – Oued-Tahoui – Oued-Taourira- Rochambeau – Sidi-Chaïb – Slissen – Téfessour – Tirman – Zégla -

**L'article 3 du décret du 7 mars 1958, créant le département de SAÏDA, a distraît un certain temps tout l'arrondissement du Télagh du département d'Oran pour le rattacher à celui de Saïda, mais le décret du 7 novembre 1959 a rendu cet arrondissement au département d'Oran.*



Le relevé 57199, concernant la Commune Mixte du Télagh, mentionne les noms de **161 Soldats « Morts pour la France »** au titre de la Guerre 1914/1918 ; savoir :

ABDELKADER Ben Hamza (1915) ; ABDELKADER Ould Amar (1917) ; ABDELKADER Ould Hadj Ahmed (1915) ; ABSARI Belhouel (1917) ; AHMED Ould ben Ziaïn (1917) ; AHMED Ould Tayeb (1917) ; ATTOU Ghalem (1915) ; B?UF Jean Pascal (1915) ; BALLESTER Gaspard (1916) ; BARBAUD Aimé (1917) ; BARTHELEMY Alfred (1918) ; BELADJERI Ahmed (1918) ; BELGASSEMI Hada (1919) ; BELKASMI Djelloul (1916) ; BEN HADDOU Mohamed (1915) ; BENDAHOU Amara (1914) ; BENOIT Sylvain (1915) ; BENSEGHIER Abdelkader (1914) ; BERENGUER José (1915) ; BLACHE François (1915) ; BONHOMME Louis (1918) ; BOUARFA Miloud (1915) ; BOUCENNA Belchère (1914) ; BOUCHET Emile (1916) ; BOUCHET Raoul (1914) ; BOUHAMIDI Chikh Ben Miloud (1914) ; CAGNIZARES Manuel (1914) ; CARBO Miguel (1915) ; CARMONA Francisco (1916) ; CASADO Antonio (1914) ; CAYRE Pierre Jean (1915) ; CAZENAVE Jean (1918) ; CHAÏB Kaddour (1918) ; CHAÏB Mohammed (1918) ; CHANDEYSSON Louis Gaston (1918) ; CHAOUANE Ahmed (1918) ; CHARASSE Louis (1915) ; CHARASSE Martial (1915) ; CHERIFI Mohammed (1914) ; CHORDA Joachim (1916) ; CLAVEL Joseph (1914) ; DAHOU Djilali (1917) ; DALBOS Pierre (1914) ; DAURAT Auguste (1918) ; DAURAT Henri (1916) ; DE CRUZ Francisco (1914) ; DE CRUZ Manuel (1915) ; DELORD Jacques (1915) ; DENDANE Tayeb (1918) ; DHYSER Charles (1914) ; DJELLAB Mohammed (1915) ; DOMARTIN Pierre (1918) ; DOMENEZ Juan (1914) ; EL ABED Ould Saïd (1918) ; EL KHIR Ould Abdelkader (1915) ; ESPIE Auguste (1918) ; EXERTIER Jean François (1917) ; EYRAUD-DAGANY François (1914) ; FARES Maimi (1918) ; FAROUZ Samuel (1917) ; FERNANDEZ Joaquin (1918) ; FERNANDEZ Manuel (1915) ; FERRIER Auguste (1918) ; FLOUX Désiré (1915) ; FULBERT Humbert (1916) ; GASQUES Jean Gabriel (1915) ; GEOFFRION Louis (1918) ; GHEZAL Mohammed (1914) ; GIL Jean (1914) ; GIMENEZ Antonio (1914) ; GONGORA Domingo (1914) ; GONZALÈS José (1917) ; HACHEMI Ould Zenagui (1917) ; HAOUARI Kaddour (1917) ; HERNANDEZ Juan Antonio (1916) ; HIRECHE Mohammed (1915) ; IVANÈS Vicente (1914) ; KADA Youssef (1915) ; KADDA Ben Kaddour (1917) ; KADDOUR Ould El Mostefa (1915) ; KADDOUR Ould Mohammed (1917) ; KADOUR Ould Ben Edeline (1919) ; KAHLUCHE Aïssa Ben Ali (1917) ; KEBIR Ahmed (1918) ; KELIFA (1917) ; KHODJA El Hadj (1918) ; KOUFI Boumediene (1918) ; LABDOUNI Tahar (1918) ; LAÏD Fekkai (1917) ; LAÏD Ould Ben Sliman (1919) ; LAKHDARI Lakhdar (1918) ; LASLI Brahim (1917) ; LAVOCAT Louis (1915) ; LEMESLE Hippolyte (1917) ; LOPEZ Ignace (1917) ; LOUBIÈRE Paul (1916) ; MAAKNI Ahmed (1917) ; MAHMOUDI Tadj Ben Larbi (1918) ; MAS Emmanuel (1915) ; MAZOUZI Bensaïd (1917) ; MELAHI Aïssa (1914) ; MENAUT Joseph (1915) ; MENDEZ Antonio (1916) ; MENVIELLE Raoul (1917) ; MÉRY Gabriel (1915) ; MERZOUG Boumedine (1916) ; MILOUD Ould Lakedar (1918) ; MIRANDA Ramon (1915) ; MISSOUM Boumediene (1917) ; MOHAMED Ould Kouider (1918) ; MOHAMMED Ould Haïd (1917) ; MOHAMMED Ould Miloud (1917) ; MOKEDDEM Smahi (1917) ; MOKHTARI Ali (1914) ; MOUSSA Abdelkader (1918) ; MUÑOS Francisco (1916) ; NASRI Abdelkader (1918) ; NASRI Mohamed (1918) ; NAVALON Juan (1914) ; NAVARRO Antoine (1915) ; OLIER Paul Eugène (1914) ; OLLIER Augustin (1915) ; OLMÉDO Henri (1915) ; ORTEGA Francisco (1915) ; OUAFI Mohamed (1918) ; OURAD Mohammed (1915) ; PASTOR Vicente (1914) ; PEREZ José Ramon (1914) ; PERRET Émile (1915) ; PITOLLET Anatole (1914) ; POUCH Auguste (1915) ; POUCH Etienne (1917) ; PROST Edmond (1919) ; RACHED Abdelkader (1916) ; REYNÈS Albert (1916) ; REZINE Bouhafis (1916) ; RICOUX Irénée (1918) ; ROBERT Joseph (1916) ; RODRIGUEZ Santiago (1917) ; ROUQUETTE Jean Baptiste (1914) ; RUIS André (1914) ; SAÏD Ben Abdelkader (1918) ; SALEM Ould Embareck (1918) ; SANCHEZ Ignacio (1915) ; SEBBAH Boumédine (1914) ; SEHOUL Ould Boubekeur (1917) ; SENOUSSEI Gherbi (1915) ; SERHADJ Bouchakou (1915) ; SERRE Paul (1914) ; SLIMANI Yahia (1917) ; SOHBI Ould Mostefha (1915) ; TAÏBI M'Barek (1918) ; THIÉBAUT Maxime (1914) ; TOCANIER Fernand (1917) ; TOLDJI Miloud (1918) ; TOUHAMI Ould Boulammar (1918) ; TOUSSAINT Désiré (1917) ; VANDERME Eugène (1917) ; VAUTHEROT Georges (1916) ; YAHIAOUI Abdelkader (1918) ; YOUCEF Ould Meghazi (1916)

Nous n'oublions pas nos valeureux Soldats victimes de leurs devoirs dans cette région, dont :

- Soldat (21^e RI) BOULHO André (21 ans), tué le 16 avril 1962 ;
- Tirailleur (14^e BTA) BRUNEL Guy (21ans), tué à l'ennemi le 20 juin 1956 ;
- Caporal (701^e CET) CARDE Pierre (21ans), tué à l'ennemi le 3 avril 1958 ;
- Soldat (21^e RI) DELCOUR Bernard (20 ans), tué à l'ennemi le 12 février 1956 ;
- Caporal (21^e RI) DISPA Jean-Paul (21 ans), tué à l'ennemi le 2 janvier 1959 ;
- Zouave (8^e BZ) DUPONT Jean (22ans), tué à l'ennemi le 15 août 1960 ;
- Soldat (21^e RI) GRANGY Lionel (22 ans), tué à l'ennemi le 9 avril 1957 ;
- Sergent (2^e RTA) HUMELICZ Joseph (21ans), tué le 11 mai 1962 ;
- Soldat (21^e RI) JOUARD Jean Marcel (21 ans), tué à l'ennemi le 20 août 1959 ;
- Sergent (2^e RPIMA) LESCONNÉC Frantz (?), mort accidentellement en service le 30 août 1961 ;
- Adjudant (Gendarme 10^e LG) MACHEMY Antoine (41 ans), tué à l'ennemi le 14 novembre 1956 ;
- Dragon (21^e RD) NIQUET Bernard (20 ans), mort accidentellement en service le 20 août 1959 ;
- Soldat (21^e RI) SODOYER André (21 ans), tué à l'ennemi le 15 décembre 1956 ;

EPILOGUE AÏN-TINDAMINE

De nos jours (recensement de 2008) = 2 476 habitants

SYNTHESE réalisée grâce aux **Auteurs** précités et aux **Sites** ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/>

<http://jules.segura1.free.fr/Output/albumphotosaintindamine/index.html>

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1902_num_11_58_18184

<http://diaressaada.alger.free.fr/l-mes-cartes-postales/Population/Oran/Oranie.html>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaude.rosso3@gmail.com]